



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/063
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai du Rhône, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5408 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement d'ensemble routier.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société LOGISTIC CONTAINERS SERVICES, située Centre Routier 76700 Gonfreville l'Orcher, SIREN 512 328 774 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société LOGISTIC CONTAINERS SERVICES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-100 portant sur la dépendance susvisée le 30 novembre 2021.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein de 667 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 1^{er} mai 2021

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-100 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.